

**SYNDICAT MIXTE SEVERAC
CARREFOUR AVEYRON**

Délibération n° 205 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit octobre,

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 4 octobre, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents, Evelyne ESTRYPEAU, Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, Jean-Luc CALMELLY, André CARNAC

Avant donné procuration : Christiane MARTIN à Evelyne ESTRYPEAU

Objet : Délégation de pouvoir du conseil syndical vers le Président du Syndicat Mixte

Afin de faciliter la gestion courante, il est proposé à l'assemblée délibérante de charger le président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistres y afférentes,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et expert,
- D'ester en justice pour défendre les intérêts du syndicat mixte,
- De réaliser des lignes de trésorerie d'un maximum de 100 000 €
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 €

Il est également proposé de prévoir, qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par un vice-président.

Le président rendra compte des décisions prises suite à ces attributions au conseil syndical suivant.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces délégations

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 8
Nombre de suffrages exprimés 8
Pour : 8 Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 18 octobre 2024

Le Président,



Arnaud VIALA